

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N°15/BI/2023**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le mercredi 22 novembre 2023 à 10h 30mn Il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert sur offres de prix n°15/BI/2023 du 22/11/2023, pour : **Acquisition du mobilier d'enseignement pour l'espace CODE 212 au profit de l'Université Ibn Tofail de Kenitra, lancé en deux (02) lots :**

- **Lot n°1 : Acquisition des tables multifonctions et chaises pour l'espace CODE 212 des établissements de l'UIT ;**
- **Lot n°2 : Acquisition des tables multifonctions et chaises pour l'espace CODE 212 de l'UIT**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

- **L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit :**

- **Lot n°1 : Trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises (3 590 400,00 DH T.T.C) ;**
- **Lot n°2 : sept cent soixante-dix-sept mille trois cent dirhams toutes taxes comprises (777 300,00 DH T.T.C) ;**

- **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**

- **Lot n°1 : Cinquante-cinq mille dirhams (55 000,00 DH) ;**
- **Lot n°2 : Treize mille dirhams (13 000,00 DH) ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

**Les prospectus, notices ou autres documents techniques doivent exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés publics à la Présidence au plus tard le jeudi 21 novembre 2023 à 14h00, ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

